

REPUBLIC DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

REGION DE L'EXTREME-NORD

DEPARTEMENT DU MAYO-TSANAGA

COMMUNE DE BOURHA

SECRETARIAT GENERAL



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

FAR-NORTH REGION

MAYO-TSANAGA DIVISION

BOURHA COUNCIL

GENERAL SECRETARIAT

AVIS D'APPELS D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°007/AONO/C-BOURHA/CIPM-BOURHA/BEC/2025 DU 28/04/2025 POUR LES TRAVAUX DE
CONSTRUCTION D'UNE CLOTURE AU CENTRE DE SANTE INTEGRE DE BOURHA
DANS LA COMMUNE DE BOURHA, DEPARTEMENT DU MAYO-TSANAGA, REGION DE
L'EXTREME-NORD.

1- Objet de l'Appel d'Offres

Dans le cadre du Budget d'investissement Public du MINSANTE de l'exercice 2025, le Maire de la Commune de Bourha (Autorité Contractante), lance un Appel d'Offres National Ouvert pour les **TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE CLOTURE AU CENTRE DE SANTE INTEGRE DE BOURHA DANS LA COMMUNE DE BOURHA ; DEPARTEMENT DU MAYO-TSANAGA ; REGION DE L'EXTREME-NORD.**

2- Consistance des travaux

Ces travaux comprennent les opérations suivantes dont la liste n'est pas exhaustive :

Travaux préparatoires ;

Fondation ;

Elévation ;

Menuiserie métallique ;

Peinture

3- Délais d'exécution

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux objet du présent appel d'offres est de : *trois (03) mois*

4- Allotissement

Sans objet

5- Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel total de l'opération à l'issue des études préalables est de QUARANTE CINQ MILLIONS (45 000 000) de Francs CFA

6- Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à l'égalité de conditions aux sociétés et entreprises ou groupement d'entreprises de droits camerounais, ayant une expérience avérée dans le domaine de la construction des bâtiments civils et du Génie-Civil.

Par le présent Avis d'Appel d'Offres, les entreprises intéressées sont invitées à fournir dans leurs offres, les informations authentiques qui permettront de retenir celle pouvant réaliser les prestations après une évaluation approfondie et objective de son dossier.

7- Financement

Les travaux objet du présent appel d'offres sont financés par le Budget d'investissement public du MINSANTE de l'exercice 2025, sur la ligne d'imputation budgétaire n°

8- Cautionnement provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère en charge des finances et dont

la liste figure dans la pièce 12 du DAO, d'un montant de neuf cent MILLE FRANCS (900 000) Francs CFA et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

9- Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Dès publication du présent avis, le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux jours et heures ouvrables auprès de la Commune de Bourha secrétariat du Maire de la Commune de Bourha.

10- Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu auprès du secrétariat du Maire de la Commune de Bourha, dès publication du présent avis, sur présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable au titre des frais d'achat du dossier de cent milles (100 000) francs CFA au trésor public.

11- Remise des offres

NB : Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais, en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies lisibles marquées comme tels, conformes aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offre, devra être déposée contre récépissé sous plis fermé, auprès du secrétariat du Maire de la Commune de Bourha au plus tard le **28/05/2025 à 10 heures**, heure locale et devra porter la mention:

« AVIS D'APPELS D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N°007/AONO/C-BOURHA/CIPM-BOURHA/BEC/2025 DU 28/04/2025 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE CLOTURE AU CENTRE DE SANTE INTEGRE DE BOURHA DANS LA COMMUNE DE BOURHA, DEPARTEMENT DU MAYO-TSANAGA, REGION DE L'EXTREME-NORD..

A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »..

Financement : BIP MINSANTE, Exercice 2025

IMPUTATION :

Délai d'exécution : Trois (03) mois

Les offres parvenues après la date et heure limites de dépôt des offres ne seront pas reçues.

12- Recevabilité des offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative (Préfet, Sous-préfet,...), conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles doivent dater de moins de trois (03) mois la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable ; Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère en charge des Finances.

13- Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en un (01) temps le **28/05/2025 à 11 heures** précises dans la salle de réunions de la Commune de BOURHA, en présence des soumissionnaires

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne dument mandatée (même Ouverture des plis (même en cas de groupement) de leur choix ayant une parfaite connaissance du dossier.

14- Critères d'évaluation

L'évaluation des offres se fera en trois (03) étapes :

1^{ère} étape : Vérification de la conformité du dossier administratif de chaque soumissionnaire.

2^e étape : Evaluation technique des offres administrativement conformes.
3^e étape : Vérification des offres financières des entreprises dont les offres ont été reconnues techniquement qualifiées et administrativement conformes.

Les critères d'évaluation des offres sont les suivants :

14.1- Critères éliminatoires

14.1.1: Pièces administratives

- Dossier incomplet ou pièces non conformes ;
- Pièce falsifiée ou non authentique.
- Absence de caution de soumission

14.1.2 : Offre technique

- Dossier incomplet ou pièces non conformes ;
- Fausse déclaration, documents falsifiées ou scannés ;
- Chiffre d'affaires dans les travaux de construction des bâtiments ou Travaux Publics (TP) au cours des trois (03) dernières années inférieures à Cent Millions (100 000 000) de Francs CFA ;
- N'avoir pas justifié de la réalisation au cours des trois dernières années, comme entrepreneur principal, d'un chantier de construction de bâtiment des travaux publics;
- Non existence dans l'offre technique de la rubrique « organisation, méthodologie et planning » ;
- Non satisfaction au moins à 70% des critères essentiels.

14.1.3 : Offre financière

- Offre financière incomplète ;
- Pièces non conformes ;

Omission dans l'offre financière d'un prix unitaire quantifié ;

- Absence d'un sous-détail de prix ;

- Sous-détail de prix irréaliste et erroné.

14.2 : Critères essentiels

L'évaluation des offres techniques sera faite sur la base des 55 critères essentiels ci-dessous :

Présentation sur 3 critères ;

Le personnel d'encadrement de l'entreprise sur 15 critères ;

Le matériel de chantier à mobiliser sur 12 critères ;

La méthodologie d'exécution sur 13 critères ;

Références et capacité de préfinancement de l'entreprise sur 12 critères.

14-3 : Attribution

Le Maire de la commune de Bourha, (Autorité Contractante), attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre, qualifiée techniquement, aura été évaluée la moins-disante après vérifications de ses prix et jugée substantiellement conforme au Dossier d'Appel d'Offres.

15- Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une période de quatre -vingt -dix (90) jours, à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

Renseignements complémentaires

16- Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus tous les jours, aux heures ouvrables, auprès de la Commune de BOURHA, Secrétariat du Maire ou au service de la Commission de Passation des Marchés ; téléphone : 697 26 02 05; email : communebourha@yahoo.fr; BP :

Copies :

MINMAP/DGMI/YDE ;
PREFET/MT ;
DREN/SMI/EN ;
ARMP pour publication au JDM ;
SOPECAM (pour publication dans Cameroon tribune)
DDMINMAPMT
Président CIPM/COM-BOURHA
SPM/Maire (pour archivage) ;
DDMINEPAT/MT (pour suivi)
CRTV (station régionale pour diffusion) ;
Radio communautaire Mokolo pour diffusion ;
Affichage.

BOURHA Le 2.8. AVR. 2025.

ECHIKOUA